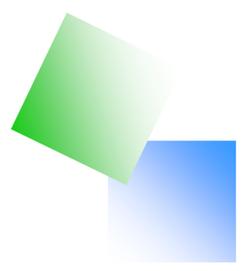


son rôle
COMPRENDRE ET
AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

L'ergonomie consiste à comprendre le travail et vise à proposer des pistes d'amélioration de ses conditions d'exécution.

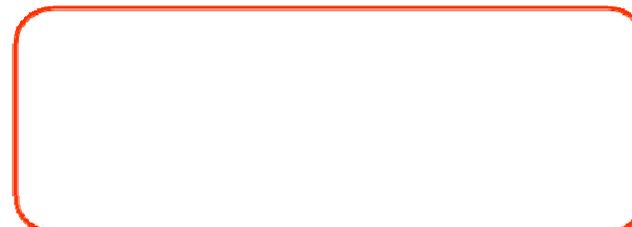
Une intervention se construit en partenariat avec l'entreprise et avec la participation du personnel concerné et prend en compte les dimensions médico-sociales et économiques.

Toute entreprise ,quelque soit son effectif et son secteur d'activité (industriel, tertiaire, médico-social...) peut faire appel aux ergonomes du Service de Santé au travail auquel elle adhère.



Pour en SAVOIR PLUS, contactez:

vosre Service de Santé au travail



L'Intervention
en Ergonomie

A.S.S.T.R.A

Association des Services de Santé au Travail de la Région Aquitaine

COMMENT ACCÉDER A CETTE PRESTATION ?

L'évolution de la prévention et sa réglementation s'orientent depuis un certain temps vers une approche de type pluridisciplinaire.

Les Services de Santé au Travail Inter-Entreprises donnent la possibilité à tous leurs adhérents de faire appel, par le biais du Médecin du Travail à des Ergonomes habilités en qualité d'Intervenants en Prévention des Risques Professionnels.



QUELQUES CHAMPS D'INTERVENTION POSSIBLES

- ❑ Etudes de postes
- ❑ Projets de conception, extension, déménagement...
- ❑ Démarches de prévention des risques professionnels
- ❑ Questions de maintien dans l'emploi (après un accident du travail, une maladie professionnelle...).

Exemples

- ✓ **Diagnostic et propositions d'amélioration de l'activité de lingerie** en maison de retraite, suite à la reconnaissance de la maladie professionnelle d'une lingère.
- ✓ **Analyse de l'activité des manutentionnaires** les quais, visant à conseiller la future implantation dans un entrepôt logistique.
- ✓ **Propositions d'implantation** de bureaux avec écrans, recommandations concernant l'acoustique, l'éclairage, le mobilier et le matériel dans diverses entreprises du secteur tertiaire.
- ✓ **Participation à des projets de conception** (création, extension de bâtiments ou ateliers...) de diverses entreprises du secteur industriel (simulation sur plan, flux et filières, process technique, stockage).

DÉMARCHE ET ÉTAPES

- 1 - **Démarche de prévention des risques,**
- 2 - **Etudes de postes,**
- 3 - **Projets de conception,**
- 4 - **Déménagements, extensions,**
- 5 - **Autre...**

1. Formulation d'une **DEMANDE** auprès du Médecin du Travail.

2. **TRANSMISSION** de cette demande initiale par le Médecin du Travail à l'Ergonome.

3. Premier **CONTACT** entre le Chef d'entreprise, le Médecin du Travail et l'Ergonome.

4. **EVALUATION** de la faisabilité et **PROPOSITION** d'intervention par l'Ergonome.

5. **SIGNATURE** de la proposition et de la Convention de Mise à Disposition.

6. **INTERVENTION** de l'Ergonome.

7. **RÉDACTION et FORMALISATION** de l'étude et des propositions.

8. **RESTITUTION** à l'entreprise du bilan de l'intervention et des pistes de transformation.